

Le transport aérien a permis au 20^{ème} siècle à nombre d'entre nous, dont je fais bien sûr partie, de pouvoir aller facilement à la rencontre de peuples, de cultures, de lieux.

Le 21^{ème} siècle ne pourra poursuivre ce développement fulgurant du transport aérien sans prendre en compte les nuisances pour les riverains - en termes sonores et de santé - et pour l'environnement - en termes d'émission de gaz à effet de serre.

A ce titre, ma Fondation propose de **réduire les avantages sur le kérosène aérien.**

En effet, le kérosène est le seul carburant qui échappe à toute taxe, alors même que l'aviation reste le mode de transport le plus polluant. Cette niche, en plus d'être anti-environnementale, est inéquitable d'un point de vue de justice sociale puisqu'elle diminue artificiellement le prix des billets d'avion pour des usagers issus majoritairement des classes aisées. La mise en place de cette mesure dans d'autres pays européens témoigne de sa faisabilité immédiate sur les vols intérieurs.

Nous proposons de supprimer progressivement en 4 ans les avantages fiscaux sur le kérosène pour les vols intérieurs, ce qui représenterait 2€/vol en 2014 et 4€/vol en 2015.

Ce surcoût devrait être intégralement payé par le passager et n'influerait donc pas la rentabilité des compagnies aériennes. 3/4 des passagers aériens réguliers sont des CSP+. Le produit collecté, proche de 100 Millions d'euros dès la première année d'après nos estimations, pourrait être utilisé pour des mesures compensatoires.

Je salue donc l'initiative du collectif d'associations d'île de France qui organise le 12 octobre un colloque sur le thème « MOINS DE NUISANCES AERIENNES POUR PRESERVER LA SANTE DES FRANCILIENS » et espère de ce dialogue émergeront de nouvelles solutions.

Bien sincèrement

Nicolas Hulot

Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme